

Charte Ethique « Studio La Nef - La Coop des Arts »

Présentation Générale de « La Coopérative »

La Coopérative des Arts du Mouvement, de la Musique et de la Voix, également nommée « Studio La Nef – La Coop des Arts », a pour objectifs :

- le développement d'activités culturelles au sein d'une société coopérative respectueuse de son éthique ;
- l'accompagnement des entreprises artistiques pour se développer économiquement ;
- la formation professionnelle continue avec deux grands axes : les formations artistiques et somatiques d'une part, les formations qui permettent de développer les compétences entrepreneuriales.

L'identité de « Studio La Nef - La Coop des Arts » relève d'une démarche innovante

Nous travaillons en collectif, en démocratie et en coopération au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif. Nos actionnaires sont aussi des coopérateurs, ils se nomment « sociétaires ». Nos bénéfices, lorsqu'ils existent, ne sont pas redistribués en dividende aux sociétaires.

Les enseignants des activités artistiques et les formateurs des formations professionnelles, sont tous diplômés et reconnus, certains sont des artistes professionnels de haut niveau. Tous œuvrent en reliant leurs solides connaissances et compétences professionnelles à l'Ethique et à la Philosophie qui se fondent sur la pensée humaniste, l'idéal démocratique.

Notre démarche Ethique

Notre démarche éthique s'appuie sur deux courants de pensée, l'un philosophique, l'autre psychologique, tous deux faisant l'objet de recherche théorique :

- 1- Les travaux d'Eirick Prairat, Philosophe**, qui propose une "Pédagogie Humaniste" selon les idées développées par P Ricoeur : « l'estime de soi est inséparable de l'estime de l'autre » et, « on ne croit en soi que parce que quelqu'un d'autre croit déjà en nous ». E. Prairat énonce aussi, concernant l'enseignant, l'art d'être présent, l'art d'être au présent et l'art du présent. Spécialiste de l'éthique enseignante, E. Prairat nous parle de l'exemplarité professorale que sont la justice (qui ouvre à la reconnaissance de l'élève et du collectif), la bienveillance (qui permet l'attention à l'autre, dans sa singularité), le tact (qui est relié à la qualité de la relation).
- 2- Les recherches récentes en Psychologie que sont la "Théorie de l'Attachement"¹, les recherches d'Antonio Damasio.** Dans une conception systémique et holistique de l'être humain, ces recherches se confortent mutuellement et sont tout à la fois complémentaires. Sentiment sécurisé et homéostasie s'orientent vers "un état de bien être qui favorise un équilibre tremplin vers l'avenir".

Le sentiment sécurisé développé par la théorie de l'Attachement (T.A.) peut être présenté comme un état de sécurité intérieure qui se traduit par une sérénité vécue, où les émotions peuvent être régulées et mentalisées, et qui, tout à la fois, permet ouverture et disponibilité -entre autres- à la fluidité motrice, à la curiosité intellectuelle et culturelle, à la vie relationnelle, à l'avenir, à l'inconnu, à la culture, à l'autonomie...

Les bénéfices du sentiment sécurisé sont précieux : aisance dans la motricité, optimisation des apprentissages, des capacités cognitives, de la mémoire, de l'attention, ouverture à la connaissance, à la culture... Et aussi, baisse du niveau de stress, voire sérénité pour aborder les nouveautés comme les difficultés. La relation à l'autre est harmonieuse, l'empathie se développe et mûrit tout comme les capacités à réguler les conflits. La vie sociale constructive favorise la coopération. Le comportement éthique est présent, susceptible de renforcer l'harmonie individuelle et sociétale.

¹ Au départ théorie clinique, la T.A. prend en compte l'évolution de la société et des systèmes familiaux tout comme l'avancée des recherches en neurosciences, en psychologie, en sociologie : elle est une théorie intégrative, et met en avant l'importance des dimensions relationnelles et de leurs qualités, permettant l'accès au sentiment sécurisé.

Décrite par Antonio Damasio, l'Homéostasie permet le bien-être et l'épanouissement au niveau individuel et social. Le processus homéostatique dépasse les supports biologiques et associe, intègre les composantes affectives, cognitives, relationnelles, culturelles. Si l'homéostasie biologique opère de façon non consciente, l'homéostasie socio- culturelle fonctionne de façon consciente et réflexive. Lorsque l'homéostasie est équilibrée, elle s'illustre au niveau individuel comme source de bien-être, de santé, d'épanouissement, de bonheur ; elle renforce le système immunitaire, stimule et fluidifie le mouvement, la pensée, l'imagination, la réflexion, le raisonnement, les mémoires. L'Homéostasie se décline aussi au niveau social, la culture, l'art, les récits y participant ; orientés par l'homéostasie, les personnes s'ouvrent aux comportements éthiques, aux droits, à la coopération, à une vie sociale sereine...

Ces recherches sont étoffées par des recherches systémiques basées sur le monde extérieur (et son impact sur l'être humain- Bronfenbrenner) et scrutent les processus internes (empathie, intersubjectivité- Neurobiologie relationnelle).

Déjà présentes dans l'identité de « La COOP des Arts » telle que définie en 2020, les idées du philosophe E. Prairat, les connaissances psychologiques récentes de la Théorie de l'Attachement et des travaux d'Antonio Damasio, chacun dans son axe de recherche, font une rencontre en harmonie qui permet d'enrichir nos contenus.

Ethique, Pédagogie Humaniste et Psychologie forment confortablement notre identité qui se décline dans toutes nos activités et toutes nos formations :

- **En transmettant** notre idéal démocratique ;
- **En construisant une atmosphère**, des contextes, des situations, des expérimentations, des modes relationnels qui favorisent l'accès à la pensée humaniste, à la confiance pour entreprendre ;
- **En mettant ces valeurs et ces idées en action** sur le plancher des activités artistiques ou dans les salles de formation.

Afin d'éclairer tous nos publics de nos principes éthiques assurant cohésion de notre collectif et, tout à la fois, développement de l'autonomie et de la singularité de chacun, ce document est à l'intention de tous nos publics :

- Elèves des activités artistiques de 4 à 88 ans donc des parents de nos jeunes élèves ;
- Enseignants des activités artistiques ;
- Formateurs et Stagiaires des formations professionnelles ;
- Salariés de « Studio La Nef – La Coop des Arts ».

Charte Qualité à destination de tous les acteurs de la formation professionnelle continue dans le contexte de la certification² QUALIOPI

Dans le cadre de sa mission de formation continue et dans le contexte de la Certification QUALIOPI, « Studio La Nef – La Coop des Arts » exprime, dans la présente charte, sa volonté de mettre en place un processus d'amélioration continue de ses pratiques sur le plan pédagogique, administratif, commercial, organisationnel et juridique impliquant tous les acteurs de l'action de formation. Dans le cadre de cette réglementation, les engagements de « Studio La Nef – La Coop des Arts » vis-à-vis de tous les acteurs, repris dans le référentiel national de qualité mentionné à l'article L. 6316-3 du Code du Travail sont ci-après décrits et organisés en 7 critères et 32 indicateurs.

Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus

1. Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.
2. Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.
3. Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.

Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires lors de la conception des prestations

4. Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s).
5. Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.
6. Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires.
7. Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.
8. Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.

Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre

9. Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation.
10. Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.
11. Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.
12. Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.
13. Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.
14. Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté.
15. Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.
16. Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.

² Demande de certification QUALIOPI en cours, en date du 8 novembre 2022.

Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre

- 17. Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).
- 18. Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).
- 19. Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.
- 20. Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.

Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations

- 21. Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.
- 22. Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.

Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

- 23. Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.
- 24. Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention et en exploite les enseignements.
- 25. Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.
- 26. Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.
- 27. Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.
- 28. Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour coconstruire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.
- 29. Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.

Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées

- 30. Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.
- 31. Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.
- 32. Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.

Charte Qualité à destination des Formateurs

Dans le cadre de sa mission de formation continue, « Studio La Nef – La Coop des Arts » exprime, dans la présente charte, sa volonté de mettre en place un processus d'amélioration continue de ses pratiques sur le plan pédagogique, administratif, commercial, organisationnel, impliquant tous les acteurs de l'action de formation. Dans ce contexte et dans le cadre de la réglementation, les engagements de TOUS les formateurs sont les suivants :

1. AVANT LA FORMATION :

- Consulter dans le dossier de formation l'historique des modules déjà réalisés ;
- Arriver 15 minutes avant le début de la formation ;
- Prévenir le bureau si des stagiaires sont absents et ce, dès le début de la formation, et le cas échéant, informer le bureau si ces stagiaires arrivent avec retard ;
- Signer et retourner les contrats de sous-traitance pour chaque formation, au moins 2 jours avant leur démarrage ;
- Fournir l'ensemble des documents administratifs demandés (CV, Diplômes, Attestation vigilance, divers justificatifs, liste des formations suivies, ...)
- Participer à la veille pédagogique pour ce qui concerne l'environnement de la formation dont il a la charge

2. PENDANT LA FORMATION :

- Nous informer dès que possible de tous les problèmes rencontrés dans la salle de formation, immédiatement lorsque l'urgence l'impose ;
- Faire signer la feuille d'émargement le matin et l'après-midi pour l'ensemble des stagiaires, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la formation (fiche évaluation fin de session...) et bien vérifier au terme de la formation de la complétude des documents ;
- Respecter les déroulés pédagogiques et supports pédagogiques définis ;
- Informer de tout changement d'horaires ;
- En cas d'utilisation de supports pédagogiques autres que ceux donnés par « Studio La Nef – La Coop des Arts » les faire valider par le responsable pédagogique ou directeur ;
- Participer à la veille pédagogique pour ce qui concerne l'environnement de la formation dont il a la charge.

3. APRES LA FORMATION :

- Débriefing avec le responsable pédagogique ou le directeur ;
 - Remettre les documents de fin de journée au responsable pédagogique ou au directeur.
 - Suivre au moins une fois toutes les deux années la formation interne d'une journée intitulée « Ethique et Valeurs de La Coopérative » ;
 - Participer à la Veille concurrentielle selon les engagements contractuels fixés avec le Formateur.

Attestation du Formateur, de la Formatrice

Je soussigné(e) :

NOM et Prénom :

Formateur / Formatrice dans les domaines suivants :

.....

.....

Reconnais :

- ⇒ Avoir reçu et pris connaissance de la présente charte et m'engager à la respecter ;
- ⇒ Avoir suivi une formation sur les thèmes pour lesquels j'interviens ;
- ⇒ M'engager à maintenir à jour mes compétences et réaliser de la veille sur ces domaines ;
- ⇒ Avoir du matériel pédagogique conforme à la réglementation en vigueur ;
- ⇒ M'engager à m'informer des consignes générales de sécurité lorsque je dispense une formation, à les respecter et à en informer les stagiaires ;
- ⇒ M'engager à participer aux réunions programmées par « Studio La Nef- La Coop des Arts » (sauf cas de force majeure) ;
- ⇒ M'engager à faire remonter tous dysfonctionnements (non-conformités, réclamations...) en vue d'en analyser les raisons et mettre en place les actions d'amélioration nécessaires.

Fait à Montpellier, le :

Signature du déclarant :

Signature Studio La Nef – La Coop des Arts